

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1144^e séance, tenue le mardi 19 avril 2022, à 14 heures, par vidéoconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau ; les présidents des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M^{me} Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, M^{me} Lucie Parent, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux ; les doyens : M^{me} France Houle, M^{me} Nathalie Fernando, M^{me} Pascale Lefrançois, M^{me} Christine Théorêt, M. Raphaël Fischler, M. Michel Janosz, M. Carl-Ardy Dubois ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : M^{me} Delphine Périé-Curnier ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Josée Dubois, M^{me} Sophie Parent, M^{me} Line Castonguay, M^{me} Françoise Guay ; les membres diplômés : M. Guy Gibeau ; les étudiants : M^{me} Kétura Daméus, M^{me} Catherine Dionne, M. Alexandre Sauvé-Lacoursière, M. Hadrien Chénier-Marais ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M. Martin Caillé, M^{me} France Filion ; les observateurs : M^{me} Diane Sauvé (en l'absence de M^{me} Stéphanie Gagnon), M^{me} Pierrette Gaudreau

INVITÉS : pour la délibération CE-1144-5.1 : de la Faculté des sciences de l'éducation : M^{me} Josianne Robert, vice doyenne aux études de premier cycle, M^{me} Lucie Lortie, adjointe à la vice-doyenne, et M. Alejandro González Martín, professeur titulaire au Département de didactique ; pour la délibération CE-1144-5.2 : de la Faculté des arts et des sciences : M. Michael Eberle Sinatra, professeur titulaire au Département de littératures et de langues du monde ; pour la délibération CE-1144-5.3 : de la Faculté des sciences de l'éducation : M^{me} Ahlem Ammar, vice-doyenne au développement et à la formation continue, et, de la Faculté de médecine, M^{me} Julie Gosselin, vice-doyenne aux sciences de la santé et aux partenariats communautaires ; pour la délibération CE-1144-6.1, de la Faculté de droit : M. Pierre Larouche, vice-doyen au développement et à la qualité des programmes ; pour la délibération CE-1144-6.4, de la Faculté de l'éducation permanente : M^{me} Caroline Bergeron, responsable de programme

ABSENTS : le recteur, M. Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, M^{me} Sylvie Dubois, M^{me} Lyne Lalonde, M. Michel Carrier, M. Langis Michaud ; un représentant de l'École Polytechnique Montréal : M. Yves Boudreault ; un membre du personnel enseignant, M. Jesús Vázquez-Abad ; un membre du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M^{me} Bérengère Houzé ; un membre diplômé : M. Sylvain Dubé ; des observateurs : M^{me} Michèle Glémaud, M^{me} Marie-Claude Binette, M^{me} Stéphanie Gagnon, M. Jean-Paul Loyer ; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : M. Simon Carrier, secrétaire général adjoint

CHARGÉE DE COMITÉ : M^{me} Danielle Salvail

CE-1144-1 ORDRE DU JOUR

On prend note que l'étude du projet inscrit au point 6.2 sera reportée à la prochaine séance. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1143^e séance tenue le 22 mars 2022
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1. Faculté des sciences de l'éducation — Centre de formation initiale des maîtres
 - Modification au programme de Maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire (2-811-1-3)

- 5.2. Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en humanités numériques (2-163-6-0)
- 5.3. Faculté des sciences de l'éducation — Direction
 - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé (2-814-6-0)
6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1. Faculté de droit
 - Modification au programme de Baccalauréat en droit (1-325-1-0)
 - 6.2. Faculté des arts et des sciences — Département de linguistique et de traduction
 - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-185-1-0) et de Majeure (1-185-2-0) en traduction

Point reporté
 - 6.3. Faculté des arts et des sciences — Département de sciences économiques
 - Création d'un Microprogramme de premier cycle *Exploration en sciences économiques* (1-240-6-0)
 - 6.4. Faculté de l'éducation permanente
 - Création d'un Microprogramme de premier cycle en financement des organismes à but non lucratif (1-067-6-1)
7. Comité de l'interdisciplinarité
 - Modification aux principes de composition : présidence
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance régulière
10. Clôture de la séance

CE-1144-2 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1143^e séance tenue le 22 mars 2022, tel que présenté.

CE-1144-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1144^e séance. Le secrétaire général adjoint, M. Simon Carrier, en fait la présentation.

CE-1144-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente ce point.

Les mesures en vigueur en regard de la situation épidémiologique sont maintenues. On observe des absences liées à des cas de Covid-19, et un certain nombre d'examen seront différés selon diverses modalités (incluant des modalités à distance).

Des éléments d'information portent sur des situations de grève. Quelques mesures ont été appliquées selon des modalités variées et selon les cas (gestion par adaptation du plan du cours ; levée d'un nombre limité de cours, et modalités de remplacement gérées par les départements concernés ; reprises de certains cours dans un département ; prolongation du délai de remise des travaux).

L'Université a annoncé aujourd'hui l'attribution d'un don d'une ampleur inédite d'un montant de 159 M \$ par la Fondation Courtois pour la recherche en sciences naturelles. Ce don servira à créer l'Institut Courtois, qui favorisera une recherche libre et ambitieuse sur les propriétés de la matière en dotant les équipes de haut niveau d'installations de pointe. Cet institut d'avant-garde a été imaginé

par une équipe interdisciplinaire qui a comme objectif de mettre à profit les progrès récents en intelligence artificielle et en robotique pour accélérer la découverte, l'élaboration et la caractérisation de nouveaux matériaux.

CE-1144-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 et 5.3.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Mme Pascale Lefrançois, présente les projets inscrits aux points 5.1 et 5.3. Pour ces présentations, la Commission reçoit, de la Faculté des sciences de l'éducation, Mme Josianne Robert, vice-doyenne aux études de premier cycle, Mme Lucie Lortie, adjointe à la vice-doyenne, et M. Alejandro González Martín, professeur titulaire au Département de didactique (point 5.1) ; Mme Ahlem Ammar, vice-doyenne au développement et à la formation continue, et, de la Faculté de médecine, M^{me} Julie Gosselin, vice-doyenne aux sciences de la santé et aux partenariats communautaires (point 5.3).

La vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, présente le projet inscrit au point 5.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Michael Eberle-Sinatra, professeur titulaire au Département de littérature et de langues du monde.

CE-1144-5.1 Faculté des sciences de l'éducation — Centre de formation initiale des maîtres - Modification au programme de Maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire (2-811-1-3) 2022-A0033-1144-007

La modification au programme de Maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire propose des réaménagements permettant de mieux répondre aux besoins de formation et de mieux encadrer la gestion du programme. Le règlement propre au programme est mis à jour, en lien avec la mise en œuvre du système de suivi des compétences développé par la Faculté (ÉducatUM) dans les programmes d'études supérieures, et en lien avec des ajustements aux conditions d'admissibilité ainsi qu'aux exigences liées aux compétences langagières des candidats réputés non francophones, afin de les arrimer avec celles des programmes menant à un brevet en enseignement. L'offre de cours est ajustée afin de mieux cerner les apprentissages et les compétences visées (tableau B1), et des changements sont apportés aux blocs de cours (bloc 01B, sur la formation pratique ; blocs A et B des segments 72, 73, 74, 75 ; suppression du bloc C dans ces segments). L'implantation de l'option modifiée est prévue au trimestre d'automne 2022. La présentation reporte au document 2022-A0033-1144-007.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les modes de fonctionnement du système de suivi des compétences ÉducatUM (visant le suivi de l'atteinte des treize compétences professionnelles dans les cours et dans les stages, appuyé par des modules disponibles dans l'environnement StudiUM), sur les cours dont les contenus se rattachent à la problématique éducation et société, et sur l'identification du rattachement des cours selon le sigle qui leur est attribué (les cours de sigle EDU relèvent du CFIM).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire (2-811-1-3), au Centre de formation initiale des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document 2022-A0033-1144-007.

CE-1144-5.2 Faculté des arts et des sciences — Direction - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en humanités numériques (2-163-6-0) 2022-A0033-1144-008

Le Microprogramme de deuxième cycle en humanités numériques vise l'acquisition de compétences théoriques et techniques en humanités numériques (suivies en complément d'une formation disciplinaire), répondant à un besoin important de formation en littératie numérique, en lien

avec l'acquisition d'outils théoriques, analytiques et pratiques, dans le cadre des cours obligatoires d'ateliers techniques. Le microprogramme s'inscrit également dans le contexte du développement d'offres de formation en humanités numériques, mettant en lumière l'expertise du corps professoral de la Faculté des arts et des sciences, regroupée au Centre de recherche interuniversitaire sur les humanités numériques (CRIHN). Le microprogramme comporte 9 crédits, répartis selon 3 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option ; dix nouveaux cours de sigle HNU sont créés pour ce microprogramme. L'implantation du microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2022. La présentation reportée au document 2022-A0033-1144-008.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les particularités du microprogramme proposé, comparativement au programme correspondant de premier cycle de Mineure (le microprogramme de deuxième cycle proposera une étude plus avancée des concepts et des technologies, notamment dans le cadre des ateliers), sur les modalités de diffusion de l'information relative au microprogramme (notamment, sur le fait que celui-ci pourra recevoir des étudiants d'autres facultés), et sur les modalités et horaires des cours.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en humanités numériques (2-163-6-0), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2022-A0033-1144-008.

CE-1144-5.3 Faculté des sciences de l'éducation — Direction
- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé (2-814-6-0)

2022-A0033-1144-014

La modification au Microprogramme de deuxième cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé propose principalement des ajustements aux cours et à la structure, afin que le microprogramme puisse constituer un continuum gigogne avec les programmes de Maîtrise en éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé (2-814-1-1) et de Maîtrise en sciences de l'éducation, option pédagogie universitaire des sciences médicales (2-814-1-0). L'implantation du microprogramme modifié est prévue au trimestre d'automne 2022. La présentation reportée au document 2022-A0033-1144-014.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Microprogramme de deuxième cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé (2-814-6-0), à la Faculté des sciences de l'éducation (Direction), conformément au document 2022-A0033-1144-014.

CE-1144-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1, 6.3 et 6.4.

La doyenne de la Faculté de droit, Mme France Houle, présente le projet inscrit au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Pierre Larouche, vice-doyen au développement et à la qualité des programmes.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, présente le projet inscrit au point 6.3.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Michel Janosz, présente le projet inscrit au point 6.4. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Caroline Bergeron, responsable de programme.

CE-1144-6.1 Faculté de droit
- Modification au programme de Baccalauréat en droit (1-325-1-0)
2022-A0033-1144-009, 2021-A0033-1144-009.1

La modification au programme de Baccalauréat en droit propose une refonte importante, en regard de l'évolution des défis propres aux différents milieux de travail et de l'évolution du droit comme discipline, et en regard de la définition d'une structure de formation selon une approche-programme. Des modifications structurantes portent sur les contenus de formation, par la création de nouveaux cours ou du remplacement de cours existants par des cours réformés, ou par le changement du nombre de crédits associés à certains contenus. Parallèlement, le passage à une approche-programme donnera lieu à des transformations aux pratiques d'enseignement et d'évaluation, lesquelles seront appliquées selon une évolution progressive de la mise en œuvre de l'approche-programme, dans une perspective de collaboration et de cohésion (collégialité des composantes de la Faculté ; cohérence entre les contenus de formation : etc.). La finalité du programme de Baccalauréat en droit apparaît multiple, visant une formation fondamentale dans cette discipline — pouvant conduire à la pratique de la profession juridique (accès à la formation professionnelle du Barreau du Québec et de la Chambre des Notaires du Québec) ou à l'exercice de juriste dans différentes sphères professionnelles ou sociétales—, mais visant également une formation ouverte et flexible, préparatoire à la poursuite d'études aux cycles supérieurs ou à d'autres études spécialisées. La modification proposée ne remet pas en cause la finalité et le fondement du programme, déjà reconnu et réputé, mais veut se poser en phase avec l'évolution des attentes et des besoins en matière de formation et de cheminements de carrières, l'évolution des besoins des milieux professionnels en regard de l'acquisition d'habiletés et de compétences pratiques (dont l'analyse, la résolution de problèmes, la rédaction et la communication orale, le travail en équipes, souvent multidisciplinaires et multiculturelles, la réflexivité, l'auto-apprentissage), l'évolution des carrières juridiques (de plus en plus diversifiées), et l'évolution de la discipline du droit. Dans cette perspective, l'établissement d'une approche-programme permettra de mieux intégrer ces composantes à la formation par l'application d'une approche plus globalisante. Six cibles de formation ont été identifiées : maîtriser les éléments fondamentaux du droit ; analyser des situations juridiques ; proposer des solutions juridiques ; communiquer en droit ; construire des rapports entre le droit et la société ; mettre en œuvre une démarche éthique et réflexive. Le document de présentation décrit le processus d'élaboration des modifications au programme (section 3, pages 4, 5), incluant des processus de consultation et des travaux en comités et sous-comités ; les grandes lignes de l'approche-programme envisagée (section 4, pages 5, 6), mentionnant les avantages de cette formule en regard d'un rééquilibrage de l'importance partagée entre les compétences et les connaissances, du développement d'une plus grande collégialité (corps professoral et enseignant, comités de coordination, comité des études, etc.), et d'une lisibilité accrue du programme et du cheminement (définition de cibles de formation et d'apprentissages fondamentaux) ; le référentiel des cibles et apprentissages fondamentaux identifiés (section 5, pages 6, 8) ; le diagnostic pédagogique qui a servi à définir la correspondance entre le référentiel et les cours obligatoires du programme (section 6, page 9) ; le tableau décrivant l'ancrage des cibles de formation pour chacune des trois années du programme (section 7, pages 11, 12) ; les tableaux décrivant la concordance entre le référentiel de cibles et d'apprentissages fondamentaux et les cours obligatoires du programme, incluant la liste des réaménagements apportés par cours (section 8, pages 11 à 27). De nouvelles activités d'intégration ont été ajoutées au bloc d'activités pratiques (troisième année du programme). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2022. La présentation reporte au document 2022-A0033-1144-009.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les sujets suivants. L'accès aux examens du Barreau ou de la Chambre des notaires n'exige pas de certification particulière pour le programme ; la Faculté s'assure que la formation couvre les contenus adéquats ; par ailleurs, le Barreau souhaitant définir une certification professionnelle fondée sur une pratique civique et sociétale du droit, la refonte proposée du programme rendra celui-ci bien adapté à cette perspective. Certaines des compétences identifiées ne sont rattachées qu'à un seul cours ; l'ajout de contenus de cours en lien avec les compétences définies sera développé progressivement. Pour des raisons techniques, les cours de formation pratique ont été distribués selon deux blocs de cours, le bloc 70K comportant des contenus de cours en lien avec de nouvelles cibles de formation (recherche, rédaction, gestion de cas, modes alternatifs de solution de conflits, etc.), et le bloc 70L proposant un ensemble plus large d'activités pratiques (clinique juridique, tribunal-école, etc.). Le suivi relatif à la

collaboration des professeurs et des enseignants en regard de l'évolution des contenus de formation et des approches pédagogiques sera effectué selon les modalités déjà mises en place dans le cadre de la refonte (rencontres d'information, ateliers, etc.).

La Commission félicite la Faculté pour le projet présenté, dont la qualité témoigne de l'ampleur du travail réalisé et de l'approche novatrice définie.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en droit (1-060-1-0), à la Faculté de droit, conformément au document 2022-A0033-1144-009.

CE-1144-6.2 Faculté des arts et des sciences — Département de linguistique et de traduction
- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-185-1-0) et de Majeure (1-185-2-0)
en traduction

2022-A0033-1144-010, 2021-A0033-1144-010.1

L'étude du projet mentionné en rubrique a été reportée à la prochaine séance.

CE-1144-6.3 Faculté des arts et des sciences — Département de sciences économiques
- Création d'un Microprogramme de premier cycle *Exploration en sciences économiques*
(1-240-6-2)

2022-A0033-1144-011, 2021-A0033-1144-011.1

Le Microprogramme de premier cycle *Exploration en sciences économiques* peut répondre à des besoins de formation fondamentale, en tant que programme d'introduction aux sciences économiques, pouvant mener à la poursuite des études dans cette discipline ou dans une discipline connexe (les crédits complétés dans le cadre du Microprogramme peuvent être reconnus dans un programme de Mineure, de Majeure ou de Baccalauréat), mais peut également constituer une offre de formation continue (accessible à des clientèles œuvrant sur le marché du travail) ou de formation complémentaire (étudiants universitaires complétant ou ayant complété un programme de premier cycle). Constitué de cours déjà existants, dont plusieurs sont offerts à distance (modalité asynchrone), le Microprogramme proposé comporte 12 crédits, répartis selon 6 crédits obligatoires (bloc 70A), et 6 crédits de cours à option (blocs 70B—*Connaissances générales*, et 70C—*Compléments de formation*), et peut être complété en un trimestre lorsque suivi à temps plein. Le Microprogramme complété donne lieu à l'émission d'une attestation. Son implantation est prévue au trimestre d'automne 2022. La présentation reporte au document 2022-A0033-1144-011.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de premier cycle *Exploration en sciences économiques* (1-240-6-2), au Département de sciences économiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2022-A0033-1144-011.

CE-1144-6.4 Faculté de l'éducation permanente
- Création d'un Microprogramme de premier cycle en financement des organismes à but non
lucratif (1-067-6-1)

2022-A0033-1144-012, 2021-A0033-1144-012.1

La proposition de la création d'un Microprogramme de premier cycle en financement des organismes à but non lucratif se pose dans le contexte de la redéfinition des offres de formation en gestion philanthropique, recommandée à la suite de l'évaluation du programme de Certificat en gestion philanthropique, menée en 2017. Notamment, la diminution constante des résultats des inscriptions à

ce programme, et la coordination difficile afin de répondre aux besoins de formation diversifiés et différenciés des clientèles de ce programme, a amené à envisager la définition de deux programmes distincts (dont une offre de formation de cycles supérieurs orientée sur la gestion stratégique du développement des organismes à but non lucratif), et a indiqué la suspension temporaire des inscriptions au programme de Certificat à compter du trimestre d'été 2022. Le programme de Certificat ayant été établi en réponse à une demande des milieux de la philanthropie quant aux besoins de formation sur des connaissances et des compétences de première ligne —besoins reconnus et signalés par les milieux et qu'il importe de combler de manière à la fois immédiate et constante—, la Faculté a proposé une offre de formation appliquée, de premier cycle, axée sur les composantes opérationnelles du financement des organismes à but non lucratif, et pouvant répondre aux besoins de formation d'une partie de la clientèle du programme de Certificat, ne détenant pas ou peu d'expérience dans ce domaine (alors que les besoins de formation des candidats détenant un diplôme de premier cycle et cumulant une expérience de travail dans le milieu des organismes à but non lucratif pourront être visés par une offre de formation du deuxième cycle des études supérieures [Microprogramme de deuxième cycle ou DESS]). Le Microprogramme de premier cycle en financement des organismes à but non lucratif comportera 15 crédits, répartis selon 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option, pouvant tous être suivis en ligne, et proposera des objectifs de formation en lien avec le développement des compétences nécessaires à la planification, la coordination et la réalisation de campagnes de financement soutenant la mission et le développement d'organismes à but non lucratif. Un nouveau cours est créé : PHE 2600—*Communication, marketing et relations avec les donateurs* (3 cr.). L'implantation du Microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2022. La présentation reportée au document 2022-A0033-1144-012.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de premier cycle en financement des organismes à but non lucratif (1-067-6-1), à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2022-A0033-1144-012.

CE-1144-7 Comité de l'interdisciplinarité
- Modification aux principes de composition : présidence

2022-A0033-1144-013

Dans le contexte de l'actualisation du mandat du Comité de l'interdisciplinarité (CE-1142-8,2022-02-22) et de l'attribution de ce dossier au vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, la Commission est invitée à modifier les principes de composition de ce comité, de manière à indiquer que la présidence est assurée par « La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, ou son représentant ». La présentation reportée au document 2022-A0033-1144-013.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études modifie les principes de composition du Comité de l'interdisciplinarité, de manière à indiquer que la présidence est attribuée à « La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, ou son représentant », conformément au document 2022-A0033-1144-013.

CE-1144-8 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1144-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 10 mai 2022, à 14 heures.

CE-1144-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La présidente signale que les représentantes étudiantes Kétura Daméus et Catherine Dionne assistaient à leur dernière séance de la Commission à ce titre. Au nom de la Commission, la présidente les remercie pour la qualité de leur participation.

La séance est levée à 15 heures 35.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 10 mai 2022, délibération CE-1144-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot